

03/08

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016****Présents :**

Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Sebastian ENNING, Maxime GABORIT, Frédéric GROS (départ à 19 h 34, procuration donnée à Agnès VAN ZANTEN), Nicolas GUERRERO (départ à 18 h 58, procuration donnée à Clément DELORAS), Claire HASNIER, Gessica JEAN, Alessandro MARIANI, Hadrien MARTY (arrivée à 18 h 22), Pap NDIAYE (départ à 19 h 05, procuration donnée à Nicolas SAUGER), Laure PESQUET, Nicolas SAUGER, Agnès VAN ZANTEN, Vincent VILLETTE.

Absents ou excusés

Louis CHARLET (procuration donnée à Claire HASNIER), Anastasia STEINLEIN (procuration donnée à Hadrien MARTY), Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Bénédicte DURAND	doyen du Collège universitaire
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES
Delphine GROUES	directrice exécutive des études
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Réforme du Grand Oral	2
II. Point d'étape des chantiers de l'acte II du Collège universitaire	8
III. Proposition d'un nouveau règlement de la vie intérieure	14
IV. Échange d'informations sur des questions diverses	25

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016**

La séance est ouverte à 18 h 02 par Clément DELORAS.

Clément DELORAS

Je vous prie d'avance de m'excuser, parce je vais vous frustrer ce soir en permanence, en étant le gardien du temps du déroulé, puisque nous avons un ordre du jour assez chargé, et qu'il m'appartient de veiller au fait que nous puissions tout traiter. Je vous remercie d'avance pour votre bienveillance et votre compréhension si je vous invite parfois à accélérer un peu.

I. RÉFORME DU GRAND ORAL

a) Exposé

Cornelia WOLL

L'enjeu du Grand Oral était déjà en discussion depuis deux ans déjà, puisqu'un certain nombre d'observations nous ont amené à constater que le Grand O, dans sa forme actuelle, ne donnait pas entièrement satisfaction, notamment depuis une réforme qui nous a amené à avoir pour le Grand O un élément qui est une note écrite, avec l'épreuve-même qui est un exercice oral. Il y avait une certaine ambiguïté, qui faisait que les commissions notaient parfois plutôt l'écrit, alors qu'elles devraient noter l'oral, ou étaient alors irritées par l'écrit, alors que la prestation devrait vraiment être le moment du Grand O. Par ailleurs, la présentation devant le jury du Grand O est une obligation de scolarité, mais passer le Grand O ne l'est pas, ce qui fait qu'un certain nombre d'étudiants ne prennent pas cet exercice aussi au sérieux que l'on le souhaite.

Un groupe de travail a donc constitué il y a quelque temps pour réfléchir à des formules de réforme qui nous permettent d'asseoir plus fermement le Grand O comme élément important de la scolarité, réfléchir sur les modalités et la nature de l'épreuve, ce qui est demandé de la part des étudiants.

Nous avons réfléchi sur de nombreux scénarios différents, qui allaient de l'option de la suppression pure et simple de cette épreuve jusqu'à quelque chose de beaucoup plus scolaire et formel : le Grand O comme exercice oral, par exemple sur des grands textes partagés par l'ensemble des étudiants de Science Po, qui auraient été mis à la disposition des étudiants dans une salle avec un sujet tiré au sort – c'est la formule qui existait il y a un certain temps. Donc, un sujet tiré : l'étudiant s'isole dans cette salle de lecture, prépare un exposé, et revient ensuite devant le jury.

Toutes ces différentes formules dont nous avons discuté en détail avaient des inconvénients majeurs. La suppression pure et simple allait contre l'esprit et l'ADN de Sciences Po, qui est finalement très axé sur la capacité à livrer une prestation orale convaincante, de manière très synthétique. À l'inverse, tirer un sujet, s'isoler et revenir avec un exposé qui a été travaillé (avec un certain nombre d'ouvrages de référence par exemple à la disposition de l'élève) n'est simplement pas faisable, vu le nombre d'étudiants qui passent le Grand Oral, malgré toute la bonne volonté de la bibliothèque, dans tous les scénarios que nous avons imaginés.

Nous avons donc réfléchi cette année à une réforme qui nous amène finalement à valoriser ce que nous faisons déjà et mieux faire ce que nous faisons dans un certain nombre de formations. Il s'agit d'admettre une pluralité de soutenances ou d'exercices oraux qui peuvent être faits dans le cadre de ce Grand O, et qui existent déjà par ailleurs. Par exemple, à l'école doctorale, la soutenance d'un mémoire de recherche est équivalente aujourd'hui à l'exercice du Grand O, et est notée comme le Grand O. À l'école de journalisme, la soutenance d'un projet journalistique ou médiatique est déjà comptée comme Grand O. Nous souhaitons reconnaître que cette diversité puisse avoir lieu et être reconnue, puisqu'un nombre de plus en plus grand d'étudiants nous demandent par exemple d'écrire

un mémoire de recherche à la fin de leurs deux années de master, et souhaitent du coup le soutenir devant un jury. Cette soutenance du mémoire devrait être équivalente au Grand O de manière plus générale, comme c'est déjà le cas à l'école doctorale.

Par ailleurs, nous avons cherché à savoir quel est l'élément qui unit l'ensemble des parcours de formation au niveau master. Ce n'est pas forcément l'apprentissage d'un corpus partagé de littérature. La formation commune comporte par exemple une variété de cours, les étudiants n'ont pas forcément suivi les mêmes. Il n'existe donc pas un cours précis qui peut permettre d'ancrer la formation commune. En revanche, l'ensemble des étudiants inscrits dans des parcours de mastère ont à un moment un élément professionnel qui est aussi une marque de fabrique de Sciences Po, notamment en stage ou en apprentissage. Nous avons souhaité, avec la réforme qui vous est ici proposée, valoriser ce stage, mieux l'encadrer, l'inscrire de manière beaucoup plus pensée dans la scolarité, par l'accompagnant (qui doit de toute façon se densifier), mais aussi par le rapport qu'ils écrivent, avec une valorisation de ce rapport, comportant une soutenance de stage à la fin ou au milieu (c'est un élément que l'on va d'ailleurs vous présenter). En tout cas l'expérience du stage fait partie intégrale de la formation et est à ce titre l'objet du Grand O.

La proposition de réforme que nous vous soumettons est donc d'admettre que le Grand O est une diversité d'exercices de soutenance, qui peut aller d'une soutenance de mémoire de recherche à une soutenance d'un projet pédagogique spécifique, ou à une soutenance de stage ou d'apprentissage comme cela existe déjà dans les formations basées sur l'apprentissage. Il s'agit par ailleurs de ré-établir qu'il faut avoir la moyenne pour pouvoir valider cet exercice, et de le faire devant un jury réduit de deux personnes qui doit constituer un bon équilibre entre universitaires et praticiens, pour pouvoir justement relier (c'est un peu la philosophie de la formation nouveau master) le côté universitaire et le côté pratique, immersion dans un monde professionnel précis, comme exercice qui intervient à la fin du parcours.

Voici ce que je voulais vous dire sur les motivations. Mais je vais déjà m'arrêter : nous pourrions comme cela clarifier des points qui ne sont pas encore entièrement clairs par des questions-réponses, si vous le voulez bien.

b) Questions et observations

Sebastian ENNING

J'espère que vous me permettrez de m'exprimer en anglais. [intervention en anglais] Merci beaucoup pour cette proposition que nous accueillons favorablement, parce que nous croyons que c'est une bonne idée que de replacer le Grand Oral dans la tradition et le symbole auxquels tient Sciences Po. Nous avons cependant deux problèmes avec ce que vous nous proposez. De façon générale, nous considérons que c'est une très bonne idée que de donner la possibilité d'individualiser le Grand Oral, mais nous n'avons pas réussi à bien comprendre comment cela allait se passer avec le rapport de stage, surtout parce que nous estimons qu'un rapport de 8 000 mots qui se rajouterait à la charge actuelle de travail à Sciences Po pourrait s'avérer un certain poids, voire un grand poids, pour l'étudiant. Nous avons eu de nombreuses discussions entre nous. Dans d'autres universités, on consacre six mois à la rédaction d'un rapport de 8 000 ou 10 000 mots. Ici, cela serait en plus du reste, si je comprends bien. Nous doutons donc que cela puisse être réalisable, d'autant plus qu'il devrait y avoir une autre façon de compenser ces 8 000 mots.

Notre seconde remarque portait sur les étudiants internationaux, et le fait que le rapport de stage doit faire l'objet d'une problématique. Je crois que c'est un thème cher à Sciences Po, et également cher à ses étudiants, mais bon nombre d'étudiants internationaux ne sont peut-être pas familiarisés à cette méthodologie. Nous connaissons l'existence de l'atelier qui est proposé, mais si vous prenez par exemple PSIA, où l'on doit effectuer son stage au troisième semestre, certaines personnes commencent leur stage début juin, le terminent pour la fin janvier, et reviennent. Lors de la période que vous avez retenue et qui est la pré-rentree, ces étudiants internationaux ou ces étudiants PSIA d'une manière générale risquent de ne pas pouvoir profiter de cet atelier. Nous voudrions donc demander s'il serait possible de le déplacer en cours de semestre ou au début du semestre. Merci.

Clément DELORAS

Je pense que vous ne nous en voudrez pas si nous traduisons vos propos en français pour le compte rendu. Vous serez, j'imagine, très attentif à la traduction que l'on pourra en faire dans les minutes.

Claire HASNIER

Nous voulions vous informer que nous étions très heureux que le Grand Oral redevienne une épreuve que l'on est obligé de passer pour avoir son diplôme. Notre seule inquiétude à ce propos concerne les rattrapages, que l'on trouve un peu éloignés : si l'on rate son Grand Oral, il faut revenir en septembre-octobre pour refaire un rattrapage. Si l'on n'a pas le rattrapage, il faut refaire l'année, qui a déjà recommencé, et retrouver un emploi ensuite. C'est un peu compliqué. La plupart des universités ont maintenant un calendrier de rattrapage qui se tient en fin d'année. On sait que le Grand Oral se passe actuellement en fin d'année et que faire un rattrapage derrière peut être compliqué, mais on trouve aujourd'hui que la date du rattrapage est un peu lointaine.

Laure PESQUET

Tout d'abord, l'UNEF voudrait souligner que la réforme est dans l'ensemble très satisfaisante, et va dans le sens des étudiants et des étudiantes, notamment parce que cela fait trois ans que la réforme est ouverte.

Il y a en revanche deux points qui nous semblent problématiques. Le premier, c'est que l'on aimerait qu'il soit donné aux étudiants et aux étudiantes une grille d'évaluation plus précise, parce que l'on pense que cela ne va toujours pas assez loin, en parallèle à l'explication de la réforme dès août. D'autre part, je rejoins ma collègue Claire HASNIER sur le fait que les rattrapages sont vraiment problématiques du fait de revenir à Sciences Po alors qu'un travail aura peut-être déjà été trouvé. Deuxièmement, ça crée aussi de la tension pour trouver un travail à la fin de son année. Troisièmement, vous pouvez imaginer le problème créé pour ceux qui auront trouvé un travail à l'étranger.

En revanche, le point positif de la réforme est que les étudiants seront amenés à revenir à Sciences Po pendant leur stage pour les ateliers de méthodologie. Ça, je pense que vous ne l'avez pas souligné, mais l'accompagnement des stages est quelque chose de très important, qui avait été un peu laissé de côté à Sciences Po. Nous sommes donc très contents que l'encadrement des stages suive la progression de l'éducation à Sciences Po.

Gessica JEAN

J'aurais juste une interrogation concernant la préparation à l'épreuve du Grand O sur les semaines de pré-rentrée. Il y a beaucoup d'étudiants qui ne seront pas sur place ou qui arrivent la semaine de rentrée, éventuellement quelques jours avant, comme c'est le cas dans le cadre des masters et des écoles. Pareil pour la dernière quinzaine d'août. Je ne suis pas sûre que l'on ait beaucoup d'étudiants présents.

En ce qui concerne le rattrapage, on pose aussi la question de la validation. S'ils devaient revenir un semestre supplémentaire pour pouvoir passer le rattrapage, les étudiants ne seront pas forcément en France. Peut-on mettre un mémoire, un tuteur en remplacement, ou autre chose ?

Pap NDIAYE

Ces propositions sont raisonnables. Je regrette quand même que dans l'ensemble ce soit un peu frileux. On retouche au fond un tout petit peu le Grand O sans explorer des pistes qui auraient peut-être été plus fécondes.

La première, c'était la suppression pure et simple du Grand O : s'appuyer sur la tradition, c'est un argument qui n'est pas suffisant à mon avis parce qu'il y a des traditions qui peuvent être interrompues. Dans l'histoire de Sciences Po, on a mis fin à un certain nombre de choses sans que cela ne pose de problème particulier.

La deuxième option, qui avait plutôt ma faveur, c'était de décaler le Grand O à la fin de la troisième année, d'en faire un moment correspondant au retour « de l'étranger » et d'obtention du *bachelor*. Je pense que cela aurait été symboliquement assez fort pour l'obtention du *bachelor*. Et cela aurait eu plus de sens pour tous les étudiants de Sciences Po, alors que, pour ce qui nous concerne par exemple

du côté de l'école doctorale, le Grand O n'a pas d'existence, puisqu'il se dissout dans l'oral que les étudiants passent pour obtenir leur mémoire. Je regrette un peu le rafistolage plutôt que la réforme.

Clément DELORAS

Sans préjuger de la réponse de la Direction, je pense qu'on aura l'occasion de revenir sur la question de la troisième année dans quelques instants avec l'acte II du collège universitaire.

Nicholas DUNGAN

Est-ce que quelqu'un qui a fait un stage a le choix de faire un autre type de Grand Oral que le stage. Peut-il soutenir un mémoire ? Je vous dis rapidement pourquoi. Quand j'ai fait mon stage en ÉcoFi, j'ai fait un rapport, et il a fallu que je fasse un rapport de stage sur le rapport que j'avais fait pendant mon stage. Et je me suis retrouvé un week-end en Bretagne, j'ai pris des feuilles doubles, et je me suis dit : « Bon, ça ne va pas être deux parties ou deux sous-parties. » J'en suis arrivé à 128 ou 256 pages. J'ai en fait écrit un rapport sur comment écrire un rapport de stage. Je pense que ça serait plus intéressant s'il y avait une souplesse pour que l'on puisse éventuellement choisir un sujet plus académique concernant le stage que l'on a fait, surtout si on a fait justement un rapport pour son stage.

Cornelia WOLL

Sur la quantité de travail demandée, il est vrai que l'on demande pendant le stage un papier, mais cela nous semble en revanche raisonnable. Dès à présent les étudiants rédigent une note, qui est certes plus courte, mais qui demande également une recherche un peu différente. Là, la matière première est le stage dans lequel on est de toute façon immergé, mais il faut en sortir pour écrire quelque chose. C'est vrai que c'est un travail supplémentaire, mais c'est un travail qui est de plus en plus demandé d'un étudiant en master. On demande souvent quelque chose d'un peu substantiel, rédigé à la fin de deux années de master. C'est par ailleurs la raison pour laquelle nous avons de plus en plus de demandes de mémoire de master à la fin : il y a beaucoup de pays dans lesquels on ne peut pas terminer de master sans quelque chose qui soit un livrable à la fin. Il est vrai que l'on demande du travail, mais nous pensons que nous ne sommes pas les seuls, et que c'est justifié. C'est ma seule réponse à cette inquiétude.

Les questions sur la façon d'écrire et l'accompagnement des étudiants : l'idée est que, au sein de chaque formation, il y a des ateliers qui sont spécifiques aux univers des écoles concernées. Donc, au sein de PSIA, où on sait que le troisième semestre est le semestre de stage, l'atelier devrait forcément avoir lieu durant la première année, avec un certain nombre d'axes de réflexion qui donnent également plus de chair à cette grille, qui a été critiquée comme étant un peu trop large. Elle est large, parce qu'elle tente de valoir pour l'ensemble des soutenances que l'on peut avoir. Or, ce qui est demandé à l'école de journalisme dans une soutenance d'un projet journalistique est peut-être légèrement différent de ce qu'on peut attendre au sein de PSIA. Il faudrait donc qu'on puisse avec un certain nombre d'attendus sur la capacité à problématiser, à convaincre, à synthétiser, etc., arriver à quelque chose qui ressemble ensuite aux expériences de chacun des parcours.

Les questions de rattrapage et les questions liées : qu'est-ce qu'on fait avec ceux qui sont partis très loin, qui ne sont par ailleurs pas en France pour le rattrapage, comme pour le Grand O ? Il y a en effet aussi des étudiants qui partent par exemple lors du quatrième semestre en stage à l'étranger, et qui enchaînent ensuite sur un emploi à l'étranger. Revenir en France uniquement pour le Grand O pose donc exactement la même problématique que revenir pour un rattrapage.

Nous nous sommes dits qu'il fallait être assez souple pour permettre éventuellement des soutenances électroniques dans ces cas de figure. Nous ne souhaitons pas l'afficher, pour ne pas ouvrir de brèche, mais je pense que cela va probablement se produire de plus en plus, et nous souhaitons avoir cette souplesse si les cas se produisent. Nous avons également fait des simulations sur le nombre de rattrapages qu'il faudrait programmer, sur la base de notre taux actuel de passage : combien d'étudiants actuellement en scolarité ont-ils la moyenne quand ils passent le Grand O ? Nous avons utilisé ce chiffre pour estimer combien de rattrapages il faudrait programmer en étant pessimistes, parce que nous pensons qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus d'étudiants qui n'ont pas la moyenne parce qu'ils savent que ça n'est pas important d'avoir la moyenne pour être diplômés. S'ils savent qu'il faut sauter sur le 10 sur 20, il y a peut-être un peu moins de rattrapages. En tout cas, même en étant pessimistes, nous arrivons à des chiffres qui sont gérables, mais qui nécessitent malheureusement

d'avoir des salles, d'organiser des jurys pour un nombre suffisamment important de candidats, ce qui rend difficile de procéder à un rattrapage deux semaines après la période Grand O normal, exactement dans ce semestre-là. Ce qui nous a conduit à proposer le rattrapage à l'occasion suivante de programmer les salles, qui correspond grosso modo aux premières vacances qui suivent la semaine du Grand O, et nous fait aboutir à la proposition qui est devant vous. Il y a, là encore, de la souplesse : si quelqu'un part à l'étranger en tant que diplômé conditionné à son rattrapage, et qu'il ne veut pas revenir en octobre pour le rattrapage, on va pouvoir mettre en place quelque chose de plus souple pour éviter à cet étudiant de dépenser un coût élevé.

Claire HASNIER

Vous ne nous avez pas donné le chiffre actuel pour les rattrapages. Ça serait de combien ?

Pascale LECLERCQ

Environ 15 % des élèves. On est autour de 300, dans le pire des cas, si l'on fait rattraper tous les élèves.

Cornelia WOLL

L'idée est bien de ne pas laisser le choix à l'étudiant, mais en gros que chaque étudiant soit aiguillé par le parcours qu'il a choisi au sein de sa scolarité. Pour les étudiants qui ont choisi un parcours recherche, le mémoire, et donc la soutenance de mémoire, s'impose. Pour les étudiants qui ont choisi de passer cette année en stage hors les murs, le rapport de stage s'impose. Nous avons imaginé avec beaucoup de créativité de nombreux stages et des rapports de stage très difficiles à soutenir, parce qu'il y a des stages sur lesquels il y a peu de choses à raconter et des stages qui comportent un rapport et sur lesquels il faudrait faire un rapport (le cas que vous évoquiez). Nous nous sommes justement dit que l'objectif des ateliers au sein de chaque école devait être d'apprendre à réfléchir sur un stage dont le contenu peut être difficile à soutenir devant un jury. Par exemple, je suis dans un stage où j'ai préparé du café et mis des tampons sur des factures. Ça arrive. Qu'est-ce que je fais pour la soutenance de ce stage ? Il faut peut-être réfléchir à ce qui fait que dans certains secteurs il y a ce type de stage, alors qu'on les voit moins dans d'autres. D'ailleurs, on peut faire un mémoire, la possibilité existe déjà au sein de la formation ressources humaines, sur ce qu'est un stage comme type d'emploi, pourquoi il existe, sous quelle forme, pour quelle tâche, etc. L'idée est de guider les étudiants pour pouvoir utiliser leur matériau d'expérience professionnelle et en faire quelque chose, mais si on a un parcours où le semestre est dédié au stage, la soutenance devrait effectivement porter sur le stage.

Dernière réponse à Pap Ndiaye, sur la frilosité de la réforme. Je suis heureuse d'apprendre que tu te retrouves du côté des économistes. C'est un des rares cas où les historiens et les économistes se rejoignent pour proposer peut-être la suppression du Grand O... Ce n'est pas pour la tradition que l'on maintient l'épreuve, c'est parce que nous sommes convaincus que l'épreuve d'un exercice oral est quelque chose de très utile, surtout pour nous qui passons énormément de temps à essayer d'apprendre comment faire une prestation. Mais nous disons aussi beaucoup de choses sur la volonté d'articuler l'expérience professionnelle, l'immersion dans un contexte très précis, avec tout l'apprentissage théorique universitaire nourri par la recherche. Comment mettre ensemble les deux ? Nous faisons au final très peu de choses. L'objectif de cet exercice est de demander aux étudiants d'être capables de créer ce lien, d'utiliser les outils et les concepts qu'ils ont appris pour réfléchir sur quelque chose qui est un élément professionnel. Ça nous semble vraiment dans l'esprit. Les seules personnes que cela ne convainquait pas, c'étaient nos économistes qui ont dit : « Aucune université n'a encore ce type d'exercice. » Les autres étaient plutôt convaincus. Voilà pour la suppression.

Pour la proposition de réfléchir plutôt à un exercice de retour à la fin de la troisième année, c'est d'ailleurs semblable par l'esprit à notre volonté de faire un exercice de retour après le semestre 4. On a également l'impression que, pour un certain nombre de parcours, les étudiants partent et ne reviennent plus, sans qu'il y ait de rendez-vous à la fin. Mais je laisserai Bénédicte s'exprimer sur cet exercice de troisième année, puisque la réflexion est bien en cours, mais elle appartient à l'acte II et pas à cette discussion.

Sebastian ENNING

[Intervention en anglais] Merci beaucoup pour la clarification, en particulier sur la rentrée. Donc, si j'ai bien compris, ça aurait lieu la première année. Que comptez-vous faire pour les gens qui vont passer en seconde année. Deuxième chose, je ne trouve pas que votre argument sur les obstacles soit convaincant. Je crois que ça n'est pas quelque chose d'acceptable pour les étudiants. Et, d'autre part, y aurait-il de la supervision de la part de l'établissement envers les étudiants pendant cette période d'écriture ?

Vincent VILLETTE

Je trouve l'esprit de la réforme extrêmement salubre. Mais, pour ce qui est de la charge de travail, je pense que définir un rapport de 25 pages peut conduire à des formats qui, premièrement, diluent le contenu et, deuxièmement, sont même assez politiques pour le jury, qui n'aura pas forcément le coffre pour endurer des rapports de 25 pages à chaque fois. Je pense donc qu'un plancher, où l'on fixe un certain nombre de pages, peut-être plus utile qu'un format prédéfini.

Cornelia WOLL

Sous forme de question : quelle est la taille qui est acceptable ? Qu'est-ce qui est acceptable d'écrire pendant un stage ?

Sebastian ENNING

[Intervention en anglais] La question n'est pas ce qui est acceptable pendant un stage. Bien sûr, on doit faire un stage, mais à la toute fin du stage, les étudiants risquent de travailler jusqu'à la fin de la journée et doivent ensuite encore rédiger leur rapport. Je dis simplement que quand on veut rédiger un rapport de 8 000 mots, soit la longueur d'un article de journal, quand on veut quelque chose de bon, avec de la substance, qui soit un apport pour les étudiants, mettre ça en supplément de toute une charge de travail, je ne trouve pas que ça soit réalisable. Je pense qu'il faudrait une forme de compensation. Sans aller jusqu'à demander de réduire le nombre de pages, je crois qu'il faut bien sûr une certaine forme de compensation.

Cornelia WOLL

Je vais clarifier les choses. La façon par laquelle cela est valorisé prend bien sûr en compte le travail à fournir pendant le semestre, stage y compris. Vous avez donc le stage et la soutenance qui sont pris en compte dans la charge de travail acceptable. C'est exact que les étudiants en PSIA, en particulier, au lieu de faire cette année un stage à l'automne et un Grand O classique en mai, vont devoir en se préoccuper de faire leur stage tout de suite à l'automne, et se présenter probablement à la session de printemps pour le soutenir, ce qui se rajoute à la charge de travail du semestre de printemps.

Laure PESQUET

Le rapport de stage n'est pas noté ?

Cornelia WOLL

Le rapport, non.

Laure PESQUET

Et il sera potentiellement rédigé en anglais ?

Cornelia WOLL

Oui.

c) Vote

Clément DELORAS

On va s'efforcer de respecter l'ordonnance de Villers-Cotterêts et de s'exprimer en français dans la mesure du possible. S'il n'y a plus de question, je propose que nous passions au vote. Je crois que nous avons des procurations.

Ismahane GASMI

Oui. Mme STEINLEIN donne procuration à M. MARTY, et M. CHARLET à Mme HASNIER.

Clément DELORAS

Très bien. Je vais donc mettre aux voix cette proposition de réforme du Grand Oral.

La réforme du Grand Oral est adoptée par 13 voix pour et 3 abstentions.

II. POINT D'ÉTAPE DES CHANTIERS DE L'ACTE II DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Bénédicte DURAND

Je suis très heureuse d'ouvrir la discussion institutionnelle sur l'acte II au sein de ce nouveau Conseil pour un premier point d'exposition du travail qui a été mené ces neuf derniers mois par une équipe que je vais vous présenter brièvement. Je me propose d'être extrêmement concise, pour nous permettre, dans la demi-heure qui nous est attribuée, un maximum d'échanges sur les documents que vous avez reçus et que vous connaissez sans doute, et pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez me poser.

Pour faire une introduction très rapide, je vous dirai que ce projet de l'acte II du Collège universitaire de Sciences Po s'inscrit donc dans la suite d'un acte I qui a été rédigé en 2009. Il est donc dans la continuité de l'histoire de l'établissement, et essaye de rénover, d'améliorer ce qui apparaît comme devant l'être pour que nos étudiants, et c'est le premier objectif posé d'ailleurs dans le document stratégique de l'établissement Sciences Po 2022, puissent disposer d'un diplôme dit, dans le jargon de l'enseignement supérieur, intermédiaire, visible, lisible, d'une plus grande qualité, qualifiant au regard d'un certain nombre de compétences et de connaissances explicitées très clairement. Voilà le premier enjeu de l'acte II, que l'établissement s'est fixé avant même mon arrivée et le moment où j'ai lancé ce chantier.

Le deuxième enjeu est un enjeu de convergence, de cohérence, dans un collège qui, comme vous le savez, est un collège en réseau de sept campus, qui ont chacun une identité propre, une histoire propre, mais qui doivent s'inscrire davantage dans une histoire commune de l'établissement, et surtout dans un avenir commun de l'établissement, afin de porter un curriculum pour tous nos étudiants qui soit un curriculum donnant droit à ce diplôme final.

Cher Pap NDIAYE, vous découvrirez que dans les propositions que nous font les groupes de travail, il y a ce moment final de clôture de ce cycle de trois années, où un certain nombre de propositions sont faites. Nous en sommes à ce moment-là de la discussion sur l'acte II. Nous en sommes au moment où quatre groupes de travail, un groupe Contenu et Qualité de formation, piloté par Nicolas DELALANDE, un groupe Internationalisation du parcours, piloté par Stéphanie BALME, un groupe Innovation pédagogique, piloté par Jérémy PERELMAN, et un groupe Innovation, piloté par Élise HUILLERY, nous font une série de propositions, sur lesquelles nous allons effectivement devoir nous prononcer. Le travail est tout chaud, puisque ces groupes ont restitué le résultat de leurs réflexions à Frédéric MION ce matin-même. Et pardonnez-moi pour cette communication en séance, mais je ne pouvais pas faire mieux, je vous ai apporté la synthèse qui a été présentée à Frédéric MION ce matin, et qui témoigne de neuf mois de travail.

Là aussi, je vais dire quelques mots très rapides. Ces groupes, comme vous l'avez vu, ont été placés sous le pilotage d'un professeur, d'un enseignant de l'établissement. C'est un sujet pédagogique que nous abordons avec cet acte II : il était naturel que ce soit un enseignant de la maison qui en assume le pilotage. Néanmoins, ce sont des groupes qui ont été constitués de manière extrêmement mixte. Nous avons souhaité que des points de vue extrêmement variés puissent vivre dans ce groupe, venant essentiellement de professeurs : de la faculté permanente, mais aussi vacataires, professeurs professionnels, mais aussi professionnels enseignants. Nous voulions que l'ensemble de ce qui fait

l'ADN pédagogique de notre établissement puisse être incarné dans ces groupes. Nous avons également convié des pilotes de formation, de campus en région, de Paris. Nous avons invité l'ensemble de nos directions Pilotes de formation à participer à ces groupes dès le moment de la conception. Et enfin, nous avons invité des anciens étudiants, des jeunes diplômés. Nous nous sommes efforcés que chaque groupe soit animé aussi par la réaction de tout jeunes diplômés, fraîchement sortis de notre établissement, qui pouvaient nous donner un regard précisément sur leur vécu de l'acte I de la réforme.

Parallèlement à ce travail des groupes dont vous avez ici les conclusions, nous avons mené au sein de l'équipe du Collège une série de consultations. J'ai participé, moi-même ou au nom de l'équipe, à chacun des groupes de travail de l'ancienne commission paritaire, qui avait porté à son programme de travail dans l'année 2015/2016 un certain nombre de points qui concernaient le premier cycle universitaire. J'ai également eu l'occasion de consulter chacun des doyens d'école de la maison, pour le master, chacun des directeurs de département de l'établissement. Et enfin, les groupes, qui sont assez techniques, comme en témoignent les conclusions qui nous sont faites, ont consulté les élus étudiants ces deux dernières semaines pour un premier échange sur ces travaux.

Dernier mot, M. le Président, si vous me le permettez : les grands enjeux. Je vous ai donné les deux principaux. À l'intérieur de ces deux grands enjeux, je donnerai quelques pistes très fortes sur lesquelles Frédéric MION s'est d'ailleurs exprimé ce matin, et je suis à votre disposition pour témoigner de ces réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

La première, c'est aller plus clairement sur l'exposition de compétences et de connaissances. Le deuxième élément structurant, c'est, me semble-t-il, la relance et la réaffirmation de notre politique d'ouverture sociale et d'ouverture à la diversité. Le troisième élément, c'est de réaffirmer l'internationalisation et l'ouverture au monde de notre parcours de formation, de notre curriculum, mais en la mettant clairement au service du projet de formation, tel qu'il doit se structurer. Quatrième élément, l'émergence (vous le verrez, c'est un point très fort de la réforme) de parcours de formation dès la deuxième année, se structurant autour de grandes majeures, mentions qui aident à la qualification du diplôme et qui permettent notamment une projection en troisième année à l'international qui soit une projection conduite, d'abord et avant tout, par le projet de formation.

Voilà les éléments les plus structurants que je mets sur la table en présentation. Et voilà, je ne souhaite pas être beaucoup plus longue.

Clément DELORAS

Je vous remercie pour cette présentation extrêmement intéressante. Pour avoir assisté ce matin à la restitution des groupes de travail, je peux effectivement témoigner de l'extrême richesse des pistes qui ont été ouvertes. Nous allons ouvrir aujourd'hui la réflexion sur l'acte II. Il ne s'agit évidemment pas de clore le sujet, mais au contraire de faire un point sur les points d'étape. Une nouvelle fois, c'est pour cela que l'on a un temps court et je vous demanderai d'être plutôt concis dans vos remarques.

Je note simplement à titre liminaire qu'on peut voir apparaître dans les documents cette très belle notion d'humanités, à laquelle je suis personnellement très attaché. Même si ça peut être une notion compliquée pour l'étranger, je pense qu'elle est porteuse d'un beau projet et de belles valeurs.

b) Questions et observations

Alessandro MARIANI

Un grand merci à Mme la Doyenne pour sa présentation, et un grand merci aussi aux équipes qui ont travaillé sur ces projets, cette réflexion, en plus de leur temps de travail, de leur charge quotidienne. C'était vraiment très intéressant d'avoir cette restitution, votre présentation et ces documents. J'ai trouvé qu'il y avait des points très intéressants, que je partage tout à fait, par exemple le renforcement de l'évaluation de la troisième année par une thèse, *bachelor thesis*, et aussi le renforcement de l'accueil des étudiants étrangers, qui me paraît très important.

J'ai été un peu surpris par d'autres éléments qui étaient mentionnés, mais il s'agit bien d'un point d'étape, d'une réflexion, et c'est donc normal qu'il y ait des points sur lesquels on n'est pas forcément d'accord et sur lesquels on peut encore évoluer.

Je m'interrogeais sur l'intérêt de faire une distinction entre étudiants français et étudiants internationaux en ce qui concerne la troisième année, et l'idée de proposer aux étudiants

internationaux de passer une troisième année en France sur l'un des campus. En deuxième point, je m'interrogeais également sur ce qu'on appelle les *free movers*, ces étudiants qui viendraient, si je comprends bien, en dehors des accords d'échange, notamment sur la sélection de ces étudiants. Je crois avoir compris qu'il y avait un questionnement sur le niveau des étudiants qui venaient à Sciences Po en échange, et il me semblait donc que cette proposition n'allait pas forcément dans ce sens-là.

Pour les entretiens par la procédure internationale, je me demandais si le fait de réduire les membres de la commission pour la procédure internationale à deux personnes était une bonne idée. Ça me paraît assez différent du Grand Oral, puisqu'il s'agit ici vraiment de l'admission à Sciences Po. Or le fait d'avoir trois personnes avec une vision de l'extérieur, un *alumni*, quelqu'un qui ne travaille pas à Sciences Po, qui n'est pas dans la recherche et dans l'enseignement, me semblait aussi très important.

Il y avait aussi dans le document une proposition de réduire le nombre de doubles diplômes. Je ne sais pas si cette proposition a été jointe aux documents, en tout cas, je n'y ai pas eu accès. Je voulais connaître, c'est vraiment une interrogation de ma part, le nombre raisonnable de doubles diplômes et la façon dont vous les sélectionnez.

Hadrien MARTY

C'est par rapport aux groupes de travail qui vont continuer à se tenir l'année prochaine pour réaffirmer notre position, nos principes que l'on va tenir dans cette réforme, tout simplement pour améliorer les conditions de vie et d'études et surtout finalement pour insister sur les dimensions d'émancipation de Sciences Po et de l'enseignement supérieur par rapport aux étudiants. Ça peut toucher à des sujets concrets, notamment au niveau des modalités de sélection. On a vu dans ces différentes notes qu'il y avait une volonté de renforcer une sélection qui se fasse davantage par rapport au dossier. On est tout à fait en faveur de ça, et de tout ce qui peut rendre cette sélection moins discriminante. Il y a également le renforcement de l'accompagnement, notamment au niveau des tutorats, pour permettre un certain rééquilibrage par rapport à certains niveaux qui peuvent être hétérogènes et pour contribuer justement à une moindre discrimination.

Il ne faut pas que la réforme du collège universitaire aboutisse à un simple arbitrage des choix de première année et des affectations par rapport aux projets professionnels des étudiants. On pense qu'il faut vraiment réaffirmer la possibilité de choisir également des matières, des cursus qui puissent être bénéfiques et ouvrir, au-delà du simple projet professionnel. On va réaffirmer ces principes-là.

Claire HASNIER

Du point de vue de l'international, concernant la troisième année, on trouve intéressante l'idée de pouvoir faire une année à moitié stage, à moitié université, ce qui n'était pour l'instant pas le cas. En revanche, l'année totalement en stage serait supprimée, alors qu'elle est privilégiée par de nombreux étudiants. Nous en avons discuté avec beaucoup d'étudiants. C'est vrai qu'elle se divise souvent en deux stages, c'est difficile de trouver un stage aussi long, et cela permet à de nombreux étudiants de découvrir deux voies, deux métiers, de découvrir souvent un parcours professionnel. Je rejoins aussi mon camarade de l'UNEF : la troisième année, c'est souvent une année que l'on prend pour découvrir, et pas forcément pour approfondir ce que l'on a fait en matière, en option en deuxième année. Si l'on a fait du droit en deuxième année, on peut tout à fait choisir de faire une école en économie en troisième année. C'est ce qui est intéressant dans la troisième année, et cela se perd un peu.

Du côté du projet innovation, il a été montré l'intérêt d'avoir plus d'ateliers de théâtre, d'écriture et d'oral. Pour nous, c'est quand même le but aujourd'hui des ateliers artistiques. Il n'y a pas de problème à renforcer les ateliers artistiques en en mettant un de plus au premier semestre, mais tenir des ateliers tout au long de l'année ne nous paraît pas forcément le plus judicieux.

Enfin, le volet social. On trouve que les points de vigilances sur les CEP sont bien cernés. On a quand même deux interrogations. Nous sommes contre l'intégration de Sciences Po au processus d'APB, et nous trouvons aussi que ne sélectionner des élèves que sur dossier n'est pas forcément la meilleure solution. Par contre, intégrer le dossier est vraiment une bonne idée, et nous serions plutôt en faveur d'une sélection avec des épreuves écrites et un dossier.

Agnès VAN ZANTEN

C'était très intéressant, on a ouvert beaucoup de pistes. Je voulais juste m'exprimer sur le volet Innovation sociale, puisque c'est le groupe auquel j'ai participé.

Je pense que la présentation a repris un certain nombre de points dont on a débattu, mais j'ai un petit sujet d'inquiétude, qui me semble de plus aller à l'encontre de la volonté de cohérence : il y a quand même la volonté de déléguer les actions d'ouverture sociale sur le terrain aux campus dans une large mesure. Je pense que c'est une bonne chose, parce que Sciences Po, au niveau central, ne peut pas tout faire et qu'il est sûr que les territoires sont différents, et qu'il peut y avoir une adaptation aux caractéristiques des territoires.

Mais je reste quand même inquiète par rapport au fait qu'il n'y a aucun référentiel du type d'actions. S'il n'y a pas un travail qui est fait pour dire ce que l'on va faire, je m'inquiète de ce que l'on va couvrir par la sensibilisation, la préparation : de mon point de vue, ayant aussi observé ce qui s'est fait en matière d'ouverture sociale, je trouve que ça peut couvrir des choses très intéressantes, des choses pas si intéressantes que ça, et même des choses parfois un peu négatives.

Je soutiens beaucoup l'idée qu'il faut cadrer davantage ces types d'actions et ne pas les laisser totalement ouvertes par rapport au type de travail que l'on va faire, notamment dès qu'il ne s'agira pas seulement d'informer sur l'enseignement, mais d'encourager et d'apporter du soutien, de rendre les choses un peu différentes.

Pap NDIAYE

Le travail réalisé est très impressionnant. J'ai été très sensible de ce point de vue au fait que les différents départements ont été tenus au courant ces derniers mois de ce qui était débattu. J'apprécie la démarche participative qui a été choisie.

Je voulais juste poser une question sur un point central, la réorganisation de la deuxième année autour de ses objets pluridisciplinaires. Dans le document que je vois, il y en a trois qui sont surlignés : politique et gouvernement, économie et société, art et humanité, et il y en a deux qui sont présentés en dessous de manière différente : études globales et études sociales. Je voulais savoir si l'on aura trois parcours ou bien cinq, ou bien trois plus deux, avec des caractéristiques différentes, à moins que cette question ne soit pas encore arrêtée.

Et puis la deuxième chose qui me semble très importante parmi beaucoup d'autres, mais je l'ai découverte aujourd'hui, c'est la valorisation de l'engagement social et civique des étudiants. Ça me semble aussi très important.

Maxime GABORIT

Mon intervention porte sur l'organisation de la réflexion, comment elle s'est faite et comment elle pourrait se faire l'année prochaine. Les élus de l'UNEF trouvent un peu dommage que les élus en général, et surtout les étudiants, n'aient pas été intégrés pleinement au processus d'élaboration de ces documents-là et au processus de réflexion. Hadrien l'a dit tout à l'heure, il y aura forcément des groupes de travail l'année prochaine sur ces questions-là, et c'est pour cela que l'on aimerait que les conseils soient pleinement intégrés à ces groupes de travail, que les élus soient invités avec un calendrier qui soit fixé si possible au prochain conseil, avec par exemple trois groupes de travail par thème jusqu'à décembre.

C'est au Conseil de se saisir de cette réforme à présent que ce travail a été fait. On a encore quelques inquiétudes, et je pense que c'est partagé par d'autres élus, sur certains points qu'il s'agit de préciser dans ce travail. Et c'est pour cela que l'on aimerait que les élus et le Conseil soient pleinement intégrés dans cette réforme.

Laure PESQUET

Je voudrais simplement conclure, au vu de toutes les questions qui ont été posées, sur un point fondamental, les conventions CEP. On sait qu'aujourd'hui on est face à un flou, on ne sait pas vers où cela se dirige, on ne sait pas précisément qui va profiter des conventions, comment. On lit apparemment qu'il va y avoir une présélection sur les gens qui vont pouvoir accéder aux programmes qui seront mis en place dans les lycées. Qui va faire cette sélection ? Les professeurs des lycées eux-mêmes ? Chaque lycée va-t-il faire sa propre petite sélection ? On est dans le flou, même si la réforme va dans le bon sens. Il y a plein de points qui sont à éclaircir. Aujourd'hui, si vous, les autres élus, êtes d'accord, je pense que l'on ne peut pas voter, on ne peut pas se prononcer. Je ne pense pas qu'il faille voter.

Clément DELORAS

Je vais revenir à votre remarque avant de laisser la parole à Bénédicte DURAND.

Soyons bien clairs : nous ne sommes absolument pas en train d'examiner un projet de réforme du collège universitaire. Nous sommes bien dans une présentation des réflexions qui ont été nourries par les groupes de travail. Et effectivement, comme cela a été dit tout à l'heure, au sein des groupes de travail, existent des propositions divergentes, voire contradictoires, et le but du jeu est ici de mettre tout sur la table, de débattre y compris de choses iconoclastes ou, pour le coup, pas du tout « frileuses. Reste à savoir ce qu'on fait maintenant.

Maintenant, le travail qu'il appartient de mener, piloté par l'administration et en lien avec les conseils, c'est de s'approprier ces réflexions, et de déterminer le projet. Je pense que Mme DURAND pourra nous donner les deux ou trois points que le Directeur a identifiés ce matin, mais qui sont pour l'instant des premières pistes. Je pense que ça peut effectivement nous être utile que vous nous éclairiez sur la façon dont on va pouvoir poursuivre ces travaux sur le temps qui va venir.

Bénédicte DURAND

Voici peut-être quelques éléments qui précisent la méthodologie du chantier engagé et qui doivent pouvoir vous rassurer sur un certain nombre de questions que vous vous posez, et sur lesquelles d'ailleurs je n'ai pas moi-même toutes les réponses à ce stade.

Effectivement, on a fait le choix d'un chantier participatif, en impliquant énormément l'ensemble des acteurs de l'établissement. Ils ont donné du temps pour cette réflexion, qui arrive à un point d'aboutissement qui n'est pas le point conclusif, mais sur lequel Frédéric MION a donné ce matin quelques éléments qu'il souhaite voir creuser de manière plus ferme que d'autres. C'est le premier élément de structuration de notre travail, je vais revenir sur le fond des choses dans quelques minutes pour répondre à l'ensemble de vos questions.

Cet acte II doit prendre vie dans le curriculum des étudiants à la rentrée 2017 : on est sur une nouvelle première année à la rentrée 2017, une nouvelle deuxième année à la rentrée 2018, une nouvelle troisième année à la rentrée 2019. C'est donc une réforme qui nous emmène sur un travail au long cours, progressif, sur l'ensemble des sujets. D'une certaine manière, nous avons un peu plus de temps pour travailler le lien deuxième année – troisième année, mais dès la rentrée 2016, nous allons en effet rentrer dans une forme de travail d'opérationnalisation des propositions qui sont sur la table. Sans doute pas toutes les propositions : un certain nombre d'entre elles – vous l'avez dit, M. le Président – pouvant être contradictoires. Et peut-être pas toutes les propositions tout de suite.

Il y a donc évidemment un travail de raffinage de ce projet d'acte II du collège universitaire que l'on va faire de la manière la plus concertée possible dans un format qui, pour vous dire la vérité, n'est pas encore fixé : c'est vrai que c'est un élément que l'on va travailler très rapidement, mais aujourd'hui je ne peux pas vous dire exactement la manière dont je compte conduire ce travail d'opérationnalisation. Il est certain qu'il devra associer très clairement les directions en charge (et on pense évidemment à la direction des Études et de la Scolarité et à la direction des Affaires internationales en premier lieu) en lien avec les conseils.

Sur les différentes questions que vous avez abordées... Sur la question de l'internationalisation, il y a un certain nombre de propositions extrêmement précises – *free movers* en un an, etc. – qui méritent d'être expertisées. Je dirais que d'une certaine manière il y a un certain nombre de propositions qui sont venues sur la table suite à un certain nombre d'échanges au sein de ces groupes et qui mériteraient par ailleurs une expertise formelle de l'intérêt, de l'opportunité. Celles que vous venez de citer ne sont pas au centre du renforcement de l'ouverture internationale du curriculum. Ce qui est au centre du projet, et Frédéric MION l'a dit ce matin, c'est l'articulation de la troisième année au projet de formation des étudiants.

Je réponds du coup à une question qui a été posée par ailleurs : un *bachelor*, au niveau international, ne peut pas se penser sur quatre semestres d'études. Il faut réaffirmer six semestres de scolarité en université, bien sûr pour une visibilité internationale, peut-être pour aller chercher le grade de licence pour nos étudiants, parce que ça pourrait leur être utile, notamment dans les logiques de mobilité européenne. On ne peut pas le faire si on ne réaffirme pas un curriculum complet de trois années. Il y a une année à l'international, on la garde comme un pilier fondamental et comme une richesse, comme une différence de notre curriculum pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales. Mais en

revanche, et Frédéric MION l'a redit ce matin de manière très claire, il est évident que la projection en troisième année réaffirme l'émancipation, la découverte, mais au nom d'un projet de formation.

Je réponds à votre question, monsieur : il y aura une certaine liberté vis-à-vis du projet professionnel, parce que l'on sait bien que la question du projet professionnel pour nos étudiants de fin de premier cycle est une question qui reste encore assez lointaine. Mais d'une certaine manière, on est plutôt dans la logique d'un socle de formation qui permet tous les possibles dans une poursuite d'études, voire peut-être pour certains par un détour par le monde professionnel, avec un référentiel de connaissances et de compétences plus fort. Ça n'est pas en revanche ce qui conduit notre réflexion. L'insertion professionnelle directe en post-*bachelor* concerne une infime minorité de nos étudiants, qui sont plutôt sur un projet d'études long. Du coup, cette troisième année, de même que son articulation avec la deuxième, s'inscrit complètement dans le futur projet de formation. Une des questions est en effet de savoir si une année complète de stage est soutenable dans ce modèle-là, en sachant qu'on se situe du coup dans des différences de cursus entre un étudiant qui aura fait un double diplôme ou un bi-cursus, parfois avec quatre années d'études pleines, et un étudiant qui aura fait deux années d'études, plus un stage complet. Est-on en capacité d'affirmer un diplôme de même qualité pour tous nos étudiants ? C'est une vraie question, une vraie préoccupation. La ligne stratégique posée par Frédéric MION est assez claire sur le fait qu'on doit travailler à une plus grande convergence des curriculums de l'ensemble de nos étudiants, même quand ils ne sont pas dans les logiques de double diplôme.

Alessandro MARIANI, sur quel point parliez-vous d'une différence entre étudiants français et internationaux ?

Alessandro MARIANI

Sur la troisième année, à l'étranger pour les Français et en France pour les étrangers.

Bénédicte DURAND

Tout n'est pas aujourd'hui dans une situation d'arbitrage, mais l'idée qui est sur la table, qui doit être travaillée, et qu'on peut trouver intéressante, c'est que pour des étudiants internationaux qui ont passé deux ans en campus en région et qui, par ailleurs, pourraient être intéressés par une poursuite de cursus en France voire dans un master de Sciences Po, la possibilité de rester sur un autre campus à l'international de notre maison, pour les étudiants internationaux, pourrait être une expérience internationale poursuivie. L'idée qu'il y a derrière est que la France est pour eux une expérience internationale. Après, a-t-on envie de le faire, est-on capable de le faire, où le fait-on, à quelles conditions pour ces étudiants internationaux ? Ce sont toutes des questions auxquelles on doit répondre avant de se prononcer sur l'opportunité d'offrir au fond un campus de notre collège à des étudiants, par exemple asiatiques, qui souhaiteraient rester pour une troisième année en France.

Sur la question des procédures d'admission, je vais répondre à un certain nombre de questions, dont celle des CEP. Je vous livre très clairement ce qu'a dit Frédéric MION ce matin : nous gardons une voie spécifique de recrutement des étudiants par la voie CEP, comme cœur de notre dispositif d'ouverture sociale. Cela indique aussi, en reprenant un certain nombre de propositions faites par les groupes, que cela ne suffit sans doute pas à permettre une politique d'ouverture sociale et de promotion de la diversité telle que celle pour laquelle nous souhaitons nous engager. Il y a du coup plusieurs pistes. Agnès, l'idée n'est pas d'une délégation de campus, encore que les campus, dans l'ensemble de l'action pédagogique du collège, sont dans des situations de délégation, mais plutôt de mobiliser les équipes des campus pour qu'ils deviennent, c'est mon premier point, des espaces de scolarité pour les étudiants de cette voie-là, davantage qu'ils ne le sont aujourd'hui, avec des problèmes linguistiques qui sont compliqués, mais qui ne doivent pas fermer ces campus à des étudiants socialement et scolairement plus fragile.

Mon deuxième point est qu'il faut qu'on puisse profiter de cette inscription des campus dans les territoires, au plus près des territoires français et des lycées, pour en faire des espaces d'accueil de lycéens pour du renforcement, pour de l'acquisition de compétences nouvelles dans le cadre d'écoles d'été que nous serions en mesure de leur offrir. C'est plutôt l'idée qui prévaut.

Par ailleurs, sur la question des délégations, cet acte II porte d'une certaine manière une idée très forte qui est que c'est notre nouveau cahier des charges commun, quel que soit l'espace de scolarisation ou de déroulement du curriculum de nos étudiants : sur l'innovation sociale comme sur les nouveaux formats pédagogiques ou le nouveau curriculum, on partage au fond ce cahier des charges, on va vers

le même diplôme avec un référentiel de connaissances et de compétences commun, et ensuite on a une diversité, qui est liée à la géographie du campus, concernant les pratiques, parce que chaque équipe a une culture différente, des expertises différentes que l'on peut valoriser. Mais au fond, on va quand même au même objectif, et je crois que c'est vraiment un élément très fort de ce projet.

Il y a eu un premier arbitrage de Frédéric MION ce matin sur les propositions des groupes. Frédéric MION souhaite que l'on travaille, dans des dénominations qui peuvent évoluer et qui évolueront sans doute, sur trois grands champs majeurs : le champ du politique et du gouvernement, le champ économies et sociétés, et le champ de ce qui sera un objet de nouveau dans la possibilité de parcours pour nos étudiants, qui s'appelle aujourd'hui humanités politiques. C'est l'idée qu'un certain nombre de disciplines, présentes ou pas encore présentes dans l'établissement, traversent davantage l'objet politique pour l'éclairer et offrir à nos étudiants une possibilité, mais pas une possibilité de spécialisation.

Je réponds d'ailleurs à une des questions que vous avez posées : la troisième année est destinée à approfondir son projet de formation, mais pas nécessairement une discipline particulière. On lâche au contraire la notion d'approfondissement de deuxième année tel qu'il apparaît aujourd'hui pour s'ouvrir plutôt à des champs thématiques, où l'étudiant va pouvoir creuser la question, s'affermir du point de vue des méthodologies spécifiques, y compris, pourquoi pas, avec de l'initiation à la recherche, autour de grands enjeux, qui leur permettront par ailleurs, s'il le souhaite, s'ils souhaitent décrocher une mention ou une majeure accrochée à ce *bachelor of arts* (c'est comme ça qu'il s'appellera demain), il puisse aller le faire en troisième année.

Clément DELORAS

Merci de ces précisions et de ce premier échange. Encore une fois, sachez qu'Anastasia STEINLEIN et moi sommes très attentifs à la façon dont on va pouvoir travailler dans la suite en lien avec les représentants de l'administration. Nous allons revenir vers vous sur comment nous pourrions continuer cette réflexion passionnante et fondamentale.

III. PROPOSITION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE

a) Point d'information

Clément DELORAS

J'en viens à la partie formelle qui est l'examen du projet de règlement de la vie étudiante. Avant d'attaquer les propositions d'amendement proprement dites, il me semble important que Mme WOLL puisse porter à notre connaissance un point d'information sur lequel nous reviendrons en fin d'examen, mais qui éclaire d'une manière un peu particulière ce projet de règlement et qui montre bien qu'il ne faut pas le prendre à la légère.

Cornelia WOLL

En application de l'Article R.712-8 du code de l'Éducation, le point d'information concerne plus particulièrement la suite de la délibération qui avait eu lieu cet automne sur le cas notamment d'une étudiante, Amira JUMAA. La section disciplinaire compétente à l'IEP, qui était, comme prescrit dans le code de l'Éducation, composée de représentants des enseignants et des étudiants, a décidé le 16 décembre 2015 d'exclure définitivement Amira JUMAA de Sciences Po en raison du caractère exceptionnellement grave des propos qu'elle a tenus sur des réseaux sociaux alors qu'elle effectuait un stage dans une institution française à l'étranger au titre de sa scolarité de troisième année. D'ailleurs, Anastasia STEINLEIN était membre de cette section disciplinaire, et certains d'entre vous s'en souviennent certainement encore.

Depuis, Mme JUMAA, qui reconnaît les faits, a fait appel de cette sanction devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CNESER, et Mme JUMAA a demandé devant le tribunal administratif à être provisoirement réintégrée à Sciences Po dans l'attente que la juridiction d'appel statue sur son cas. Le Directeur de l'IEP y est fermement opposé, donc nous nous trouvons actuellement dans un moment où nous avons posé notre opposition, compte tenu du risque de trouble

grave à l'ordre public interne à l'établissement que constituerait cette réintégration autour d'une histoire qui a fait beaucoup parler d'elle. Le Directeur de l'IEP a même pris provisoirement une mesure de police, qui consistait à confirmer la mesure de suspension de la scolarité de l'intéressée pendant la procédure d'appel actuellement en cours.

Depuis, ces événements, notamment la perspective d'une réintégration provisoire de Mme JUMAA, ont suscité de la part de certains membres de la communauté de Sciences Po des réactions très vives. Ces réactions révèlent une très forte opposition d'une partie du corps enseignant et étudiant à accueillir à nouveau Mme JUMAA dans l'attente de la procédure d'appel, même à titre provisoire, ce qui atteste le risque de trouble grave à l'ordre public que sa réintégration provoquerait. Ce trouble, qui est susceptible de s'étendre, pourrait mettre en péril non seulement la sécurité de l'intéressée, c'est d'ailleurs pour cela qu'elle a décidé de ne pas assister à sa propre procédure disciplinaire, mais aussi celle des autres membres de la communauté éducative de Sciences Po.

Nous prenons donc toutes les mesures nécessaires pour éviter des difficultés pour l'établissement pendant cette procédure, et nous tenions à vous en tenir informés, en particulier parce que vous allez voir dans la discussion qui va suivre, mais aussi un peu plus tard, que c'est quelque chose qui revient. Cela touche aux instances qui sont liées à l'ensemble de ces réflexions, et vous allez voir le lien avec le règlement quand nous parlerons de ces différents points.

Clément DELORAS

Il n'appartient évidemment pas au Conseil de se prononcer sur une décision de justice ou une procédure en cours. Nous reviendrons en revanche éventuellement, à l'issue de l'examen du règlement de la vie étudiante, sur les mesures que le Directeur peut être amené à prendre en matière de prévention de troubles à l'ordre public, au titre de notre rôle de Conseil, compétent sur le fonctionnement de la vie étudiante.

b) Exposés et votes

Clément DELORAS

Nous arrivons donc au règlement de la vie étudiante. À moins, M. ROESSNER ou l'un ou l'autre d'entre vous, que vous ne souhaitiez intervenir de manière générale sur le texte, je vous propose que l'on entre directement dans le vif du sujet, puisque que vous avez tous pu en prendre connaissance, et que l'on examine les propositions. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir de façon générale ? Non ? Nous allons donc passer aux amendements. Je vous propose de procéder de la manière suivante : prendre les amendements dans l'ordre et faire des votes au fur et à mesure. Dans le document qui vous a été remis, vous avez un certain nombre d'amendements qui sont surlignés en grisé. Ces amendements sont des amendements à caractère strictement rédactionnel. Ils font l'objet d'une pré-intégration dans le document qui vous a été remis sur table. Si vous êtes d'accord, je vous propose que nous nous prononcions sur ces amendements rédactionnels sans portée de fond, uniquement de forme, en un seul vote, de façon à ce que nous puissions passer aux amendements de fond de manière plus détaillée. Est-ce que ça vous convient ? (*approbation des membres*)

Est-ce que nous avons une nouvelle procuration ?

Ismahane GASMI

Deux nouvelles procurations : M. NDIAYE à M. SAUGER, et M. GUERRERO à M. DELORAS.

Clément DELORAS

Très bien. Je vais donc mettre aux voix les amendements rédactionnels.

Les amendements rédactionnels sont adoptés à l'unanimité.

Clément DELORAS

Nous arrivons donc aux amendements de fond. D'abord deux amendements sur le préambule, des amendements communs de l'UNEF et de moi-même sur la proposition de suppression du préambule. Je ne sais pas si un membre de l'UNEF vous souhaitez intervenir sur cet amendement.

Laure PESQUET

Non, on pense simplement que le préambule n'apporte rien de plus.

Clément DELORAS

Je pense effectivement que l'exposé des motifs que je proposais parle de lui-même. Quel est l'avis de la Direction sur cette proposition ?

Cornelia WOLL

L'expérience nous a montré que les éléments qui n'ont pas un caractère parfaitement juridique, mais qui amènent un contexte et les ambitions de l'établissement sont très utiles lorsque nous essayons de défendre la position de l'établissement dans certains cas.

Vous voyez ici que le préambule sert à la fois à donner un sens de la communauté et du fonctionnement de Sciences Po, mais aussi à porter un certain nombre d'ambitions qui ne sont pas encore concrètes, mais qui sont par exemple des chantiers ouverts, comme les questions de handicap ou d'égalité hommes – femmes. Même si cela n'a portée de juridique, cela nous permet de dire : « Vous voyez bien que dans l'esprit de nos règlements, il y a cette ouverture-là que nous maintenons. » Cela peut étayer un argumentaire quand nous nous retrouvons face à une difficulté d'interprétation d'une ligne précise. Le préambule sert à donner cette matière-là. Donc, même si ce préambule n'est pas complètement juridique, il apporte une vision, une ambition pour l'ensemble du fonctionnement qui nous aident à clarifier nos procédures.

Clément DELORAS

Je vais mettre aux voix ces deux amendements identiques qui font l'objet d'un avis défavorable de l'administration.

Les amendements n° 1 et 2, portant sur le préambule, sont rejetés.

Clément DELORAS

Nous en venons aux articles 1 et 2, qui n'ont pas fait l'objet de modifications, si ce n'est rédactionnelles.

Les articles 1 et 2 sont approuvés.

Clément DELORAS

On passe à l'amendement de l'UNEF sur l'article 3, qui propose de supprimer une mention.

Maxime GABORIT

C'est simplement à cause de ce qui est indiqué dans le motif. Un règlement se doit d'avoir un caractère général, et cet exemple-là n'ajoute pas forcément au sens de l'article. On en propose donc la suppression.

Sébastien THUBERT

Si on poursuit cet argumentaire-là, vous tomberiez sur le fait que l'on donne des exemples sur les stupéfiants, etc. En fait, ce qui est important et qu'il faut rappeler souvent, c'est que ce règlement est effectivement parfois très verbeux, et vous pouvez peut-être le trouver un peu long et trop détaillé. Il est extrêmement important qu'il soit détaillé, parce que les étudiants ne se baladent pas avec les codes dans la poche quand ils arrivent, et que la moitié sont des étudiants internationaux qui n'ont pas forcément les mêmes cadres réglementaires ou les mêmes lois : il faut alors leur expliquer. Parfois, les choses doivent être dites. L'actualité récente a montré qu'un grand nombre d'étudiants était sensible à cette question et voulait qu'un positionnement clair soit donné. C'est à ce titre-là aussi qu'il est clairement fait référence à ces situations.

Nicholas DUNGAN

Il y a beaucoup d'exemples spécifiques dans cet article. Ce n'en est qu'un.

Clément DELORAS

Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement n° 5, portant sur l'article 3, est rejeté.

Clément DELORAS

On en vient à l'article 5, avec un amendement de l'UNEF sur la distribution de tracts. Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit ?

Maxime GABORIT

Il s'agit simplement de remplacer ce qui était marqué, « à caractère syndical, associatif, mutualiste » par une formule plus générale : « L'apposition d'affiches, la distribution de tracts et de documents est libre dans l'enceinte du campus à condition qu'ils respectent les règlements en vigueur. » C'est pour ne pas limiter l'activité politique et ne pas la citer directement dans l'article, avec une formule plus générale et plus intelligible.

Sébastien THUBERT

La mention vise à limiter les affichages de type commercial, ce qui est rappelé à la fin de l'article. Dans votre propre argumentaire, vous parlez d'associations politiques. On dit bien que les affichages associatifs sont tolérés. En fait, ce que vous demandez est déjà inclus dans l'article : quand on parle d'associativité, de syndicalisme, etc., la liberté politique est forcément maintenue. En revanche, on limite l'affichage commercial.

Laure PESQUET

Du coup, ce qui est interdit à la fin, que cela recouvre-t-il ?

Sébastien THUBERT

C'est toujours pareil : c'est pour donner du champ, le cadre de ce qui est permis. On est obligés par exemple de situer les mutuelles : si la LMDE ou une autre devait faire une diffusion, on ne peut pas en parler comme d'une diffusion commerciale, parce qu'on est dans un service plutôt lié aux syndicats ou aux formes mutualistes, et qu'il faut pouvoir le garder. On est donc obligés de préciser un peu un cadre légal.

Clément DELORAS

Je mets aux voix cet amendement.

L'amendement n° 7, portant sur l'article 5, est rejeté.

Clément DELORAS

Nous en venons à l'article 6 et l'amendement 8. Je vous le laisse présenter.

Maxime GABORIT

Je vais le lire : « À la fin de l'article, ajouter un alinéa « *Les associations visées à l'article 8 du présent règlement jouissent d'une table réservée dans le hall principal du 27 rue Saint-Guillaume, qui reste cependant accessible aux associations étudiantes lorsqu'elles sont inoccupées.* » »

C'est une pratique qui est coutumière, qui est respectée, mais c'est important de l'inscrire dans le règlement, parce que cela nous permet, dans nos travaux d'élus, de communiquer davantage et plus efficacement avec les étudiants, de rendre compte de notre activité à la fois dans nos campagnes et dans les conseils. C'est pour cela que l'on souhaite rajouter cet alinéa dans le règlement.

Sébastien THUBERT

Nous sommes contre cet amendement pour une raison de simple logique. On reviendrait un peu en arrière par rapport au règlement actuel, où on a une liste de : « Les tables sont dans le hall du 27, au 9 rue de la Chaise, à tel endroit dans le campus... » Il ne faut pas que l'on détaille trop, que le règlement

soit quelque chose de trop figé. Imaginons que ce hall principal soit peut-être demain, c'est proche pour nous, à l'Hôtel de l'Artillerie. Du coup, cet article ne serait plus valable.

Bien sûr, au-delà de la coutume, ce qui est bien marqué c'est que chaque année des dispositions seront prévues et qu'il est bien évident que l'on reste dans les mêmes dispositions, c'est-à-dire que les organisations représentatives auront leur place, leurs tables, etc. Pour les associations, il n'y a pas de prévalence des associations représentatives sur les autres associations, et on ne peut donc pas l'afficher comme cela. En tout cas, on se situera toujours dans la même logique qu'à l'heure actuelle. Et puis, demain, la commission de sécurité peut nous dire que dans tel couloir, les tables ne peuvent pas être mises ici, mais qu'il faut les mettre dans le petit hall, etc. À cause de cela, on ne peut pas figer ce point dans le règlement tel quel.

Clément DELORAS

Si je traduis cela dans un autre champ, c'est dans le domaine règlementaire et pas dans le domaine législatif.

L'amendement n° 8, portant sur l'article 6, est rejeté.

Clément DELORAS

Je vais donc mettre ensuite aux voix les articles 3 à 13, qui ne font donc l'objet que de modifications rédactionnelles.

Les articles 3 à 13 sont adoptés.

Clément DELORAS

Nous en arrivons à l'article 14. Il y a un amendement de l'UNEF au sujet des réparations de dégradations.

Hadrien MARTY

On veut remplacer le passage sur le coût des réparations et de remplacement en cas de dommage. Plutôt que d'être à la charge des associations, qu'il soit à la charge des responsables, parce que, tout simplement, une association ne doit pas avoir à payer pour des dégradations commises par des gens qui ne sont pas de cette association.

Sébastien THUBERT

Nous sommes contre cet amendement. Il faut en fait que vous vous projetiez, un peu comme si vous aviez un contrat de bail en colocation : vous ne pouvez pas demander au propriétaire de faire payer le responsable. Les locataires sont globalement en coresponsabilité. Après, ce qui est marqué à l'intérieur, c'est que vous devez faire votre affaire, avant de vous retourner éventuellement vers des tiers. Si vous estimez que vous n'êtes pas responsable, voilà... Mais c'est dans ce cadre-là, avec les autres occupants, que vous devez régler ça. Nous serons bien sûr en médiation, mais on ne peut pas mettre dans un règlement qui va déterminer la responsabilité, etc. Et, en plus, la formulation « à la charge du ou des responsables » est pour nous trop floue.

Laure PESQUET

On n'est pas locataires. Je ne comprends pas de quelle action juridique il s'agirait.

Sébastien THUBERT

Vous aurez une convention de mise à disposition.

Clément DELORAS

Si je comprends bien, la convention de mise à disposition s'assimile au fait que vous soyez en colocation avec d'autres associations, Sciences Po étant le propriétaire, les colocataires sont solidairement responsables, charge à eux, ensuite, d'engager une action récursoire entre eux s'il y a un problème en interne. Ai-je bien traduit ?

Laure PESQUET

Sciences Po n'a jamais pris d'assurances contre cela ? Je ne comprends pas. On n'est qu'une petite association, on ne va pas payer 700 € par an.

Claire HASNIER

Je tiens à préciser que dans la plupart des locaux partagés, et on va parler en particulier du local syndical, on en a un pour toutes les associations, et on n'a pas forcément toujours choisi de partager le local avec ces autres associations. Il est vrai que l'on a vu au cours de cette année certaines dégradations par certains groupes. On est peut-être en cogestion, mais les associations qui ne dégradent pas se retrouvent à payer pour celles qui dégradent. Je rejoins donc l'UNEF sur cette question.

Sébastien THUBERT

La question d'une petite association ou pas relève d'un autre débat. Ensuite, il n'y a pas une obligation d'utiliser ce local et de demander à l'utiliser. Ne vous sentez donc pas non plus obligés, si vous avez une charge trop lourde, si vous estimez que c'est une responsabilité. Pour toute mise à disposition de local incombent des responsabilités. Partant de là, on ne peut pas dépasser cela.

Clément DELORAS

Je considère que le Conseil est éclairé sur cette question. Je vais donc mettre l'amendement aux voix.

L'amendement n° 12, portant sur l'article 14, est adopté.

Clément DELORAS

Je vais donc mettre aux voix l'article 14 ainsi modifié.

L'article 14 est adopté.

Clément DELORAS

Nous en venons à l'article 15, avec un amendement 13, également de l'UNEF.

Hadrien MARTY

Il concerne la suppression de l'alinéa 3. Pourquoi ? Tout simplement pour trois raisons. Tout d'abord, il y a la difficulté économique pour certaines associations de souscrire à une assurance multirisque. Ensuite parce que Sciences Po est déjà assuré pour les locaux qui sont mis à disposition. Enfin, cela nous semble absurde dans le cadre d'une cogestion de demander à toutes les associations qui partagent le même local de souscrire à une assurance.

Sébastien THUBERT

Nous sommes contre, du fait des contraintes légales. On ne peut pas assurer votre responsabilité. Il y avait une pratique qui était courante, mais à laquelle on doit mettre fin sur la recommandation de la direction des Affaires juridiques : on ne peut prendre un contrat d'assurance pour les associations. La question du financement est abordée à de nombreux autres endroits et a été intégrée dans les discussions que l'on a pu avoir. Il vous incombe ensuite d'assurer vos activités et les locaux que vous utilisez. Il faut distinguer les salles de cours, qui sont mises à disposition de façon temporaire. En tout cas, quand vous avez une salle à usage permanent, il vous incombe de devoir l'assurer, c'est la loi.

Clément DELORAS

Je vais donc mettre aux voix cet amendement.

L'amendement n° 13, portant sur l'article 15, est rejeté.

Clément DELORAS

Je mets aux voix les articles 15, 16, 17 et 18.

Les articles 15 à 18 sont adoptés.

Clément DELORAS

Nous en venons aux articles 19 et 20. Nous avons plusieurs amendements. Je précise que nous allons les mettre aux voix de manière commune, puisqu'ils sont concurrents les uns des autres. J'invite l'UNEF puis l'UNI à nous présenter leurs propositions et je les mettrai ensuite successivement aux voix.

Laure PESQUET

Je vais vous rappeler le contexte. Il y a deux ans, l'UNEF avait demandé la suppression de la procédure de reconnaissance, en faisant reposer la reconnaissance des associations sur la participation aux ateliers de formation et sur un engagement par écrit à respecter le règlement intérieur, avec la mise en place d'un forum, auquel un ou deux membres, selon la volonté des associations, participeraient pour se faire connaître aux yeux des étudiants et des étudiantes. Après avoir reçu et recueilli plus de 2 000 voix lors des élections qui viennent d'avoir lieu, l'UNEF a été élue en majorité dans les conseils sur une nouvelle procédure de reconnaissance, qui était basée sur notre premier projet.

L'administration est ensuite arrivée face aux étudiants, en remettant totalement en cause ce projet-là, avec une double procédure. Nous sommes à peu près d'accord avec la première procédure, qui est celle de la professionnalisation des associations, avec une protection assurée par la loi 1901 et tout ce qui est recours aux assurances. Mais pour la deuxième procédure, tout ce qui était projet éphémère ou initiative étudiante devait recueillir plus de 200 voix. On se rend compte à quel point le projet qui avait été conçu pendant deux ans était totalement bafoué. Ensuite, lors des négociations et de la concertation, que l'on reconnaît très avancée et très poussée de la part de l'administration avec les différents syndicats, on a réussi à abaisser le seuil à 175, ce que l'on n'estime toujours pas satisfaisant. C'est pourquoi nous vous proposons un premier amendement, qui est basé sur le projet sur lequel nous avons été élus, c'est-à-dire de fournir à la Commission de la vie étudiante pour une initiative étudiante à chaque début de semestre la liste de ses membres, son objet, son calendrier prévisionnel et un engagement par écrit à respecter le règlement de la vie étudiante.

On nous rétorquera à cela qu'on fait peut-être preuve de masochisme. Ce qui nous a été répondu, c'est : « Vous comprenez, si on ne fait pas de vote de légitimation, les événements étudiants ne vont pas rencontrer leur public, il y a des salles qui ne serviront à rien, etc. » Je réplique, premièrement, que si on n'arrive pas à gérer le flux des initiatives étudiantes, il faut recruter plus de monde, et deuxièmement, que l'on sait très bien que faire un vote avec comité de soutien, c'est la course à la popularité et que l'on se retrouve dans des situations où le FN peut dire : « Coucou ! Nous, on est les plus populaires de Sciences Po. »

On ne veut plus de ça. On veut une simple procédure normale, où les gens disent à l'avance ce qu'ils voudraient faire, et où la direction de la Vie universitaire saurait à l'avance à quelle charge de travail elle va avoir affaire. Les initiatives étudiantes feront leur reconnaissance via un forum, ce qu'on demande depuis deux ans, un petit forum où il y aurait une certaine émulation, où les initiatives se concentreraient sur des points comme comment je recrute, comment je fais passer telle ou telle conférence pendant un forum pour commencer à faire ma publicité, etc.

J'espère que la communauté des élus du CVEF va nous suivre, parce que c'est quelque chose de très important, et qu'on en a simplement assez de devoir toujours lutter contre une administration qui ne nous écoute pas tout le temps.

Clément DELORAS

Si je comprends bien, vous avez défendu les amendements 15 et 16, et l'amendement 18 est un amendement d'éventuel repli, si malheureusement le Conseil ne vous suivait pas pour ces premiers amendements.

Laure PESQUET

Exactement.

Claire HASNIER

Nous ne sommes pas d'accord avec l'UNEF, tout simplement parce que sur les associations qui sont aujourd'hui inscrites à la procédure de reconnaissance, il y en a eu l'année dernière moins d'une dizaine qui n'ont pas été reconnues. Ces associations-là font plutôt partie de la première procédure, sur la reconnaissance loi 1901 qui, elle, ne concerne pas ce vote.

On va donc avoir peu d'associations qui vont être concernées, mais pour celles qui vont être concernées, on a un problème de salle. Les associations se plaignent depuis un certain temps qu'il y a un problème de salles et d'espace quand elles veulent organiser leurs événements. Vous avez donc les associations qui sont les plus présentes à Sciences Po, qui organisent des événements qui sont réellement suivis par les étudiants et qui tiennent des permanences chaque semaine, qui vont se retrouver à avoir de moins en moins de salles.

Sachant que les anciennes procédures de reconnaissance nécessitaient 120 voix avec deux voix par étudiant, et qu'il y avait moins d'une dizaine d'associations qui n'étaient pas reconnues, avec beaucoup plus d'associations reconnues en comparaison, nous proposons aujourd'hui de passer à 150 voix, mais avec trois voix par étudiant, ce qui fait que l'on se retrouve avec exactement la même chose. On est d'accord qu'il faut revoir ce chiffre sur les campus délocalisés. La proposition de l'administration était de 5 %, et on la suit sur ce point.

Pour nous, il faut tout de même procéder à une reconnaissance, parce qu'il y a en début d'année une certaine ébullition autour de la reconnaissance, avec les associations qui se font connaître. Cela permet aussi d'avoir une richesse associative qui soit solide : des projets qui sont concrets et qui sont soutenus par les étudiants. Les étudiants vont vers des projets qui les intéressent, et les projets qui intéressent les étudiants bénéficient donc de salles. Voilà pourquoi nous soutenons cet amendement.

Sébastien THUBERT

Il y a un travail de plusieurs heures qui a été mené avec les associations représentatives, et on est également revenus à rebours de toutes les prises de position que nous avons adoptées dans le cadre de la commission paritaire. Ce que vous ne mettez pas dans ce que vous avez défendu, c'est le quota par salles, et le quota par associations. Il avait été préconisé qu'il y ait un nombre de salles par association que l'on ne dépasse pas, pour que l'on ait un système plus resserré. Je peux vous dire quand cela a été évoqué, cela remonte à avril 2015.

Du coup, on n'est pas du tout dans cette démarche. Ce que l'on a entendu, c'est qu'il fallait procéder globalement à une clarification dans une harmonisation. Dans le précédent règlement, la procédure de reconnaissance n'était valable que pour le campus de Paris, il faut quand même bien l'avoir à l'esprit, alors que tous les campus pouvaient voter. Il n'y avait pas de procédure prévue pour les campus en région.

Ici, ce que l'on propose, à la demande de la commission paritaire, c'est d'avoir une approche harmonisée : quelle est la règle la plus juste ? Demander un nombre de voix n'est pas équitable et pose une problématique dans le temps, parce que les effectifs étudiants évoluent, et qu'il ne faut pas que l'on se fige sur un nombre. On était donc partis sur un pourcentage qui n'a pas été pris au hasard : les 5 %, c'est le pourcentage globalement toujours reconnu d'une sorte de représentativité. C'était d'ailleurs auparavant le seuil pour qu'une organisation soit reconnue comme représentative. Et depuis 2002, voire plus tôt, la reconnaissance par les étudiants des associations est ancrée. Effectivement, par rapport à la discussion de tout à l'heure, on peut toujours revenir sur quelque chose qui est « ancré ancré », mais cela fait partie de la culture que de dire qu'il y a une sorte de reconnaissance par la communauté, ce que l'on trouve intéressant.

À l'origine, nous nous serions bien contentés du pourcentage, 5 %. Si on le projette sur le campus de Paris, cela représente 350 soutiens. On vous le dit tout de suite : c'est largement atteignable, parce que, pour information, l'année dernière, il y a eu 14 000 soutiens qui ont été accordés et 7 000 étudiants ont participé au scrutin. On est sur un taux de participation habituel de 50 %, un chiffre très loin des élections pour les instances, parce que cela mobilise largement plus : on sait que l'on a un stock assez important. Donc, même si l'on prenait une faible participation, on sait qu'avec 350 soutiens 30 initiatives étudiantes passeraient chaque semestre. Rappelez-vous : c'est une initiative étudiante par semestre, donc il s'agit potentiellement de 60 initiatives par année, qui viennent s'ajouter aux associations reconnues. Sur les 112 associations actuellement reconnues, on estime que 90 à 95 vont

pouvoir s'inscrire dans le nouveau modèle. On serait alors à beaucoup plus d'associations qu'aujourd'hui avec le dispositif actuel, sauf que l'on veut donner un cadre cohérent et harmonisé sur l'ensemble des campus. Dans les discussions, nous avons bien compris que le chiffre de 350 apparaissait comme une limite inatteignable : il y a une angoisse tous les ans sur le fait de savoir si ce chiffre sera atteint. Or, chaque année, il se confirme que cette limite est largement atteinte.

Ce que l'on propose ici, c'est un système qui se veut le moins inéquitable par rapport aux campus en région. On demande pour les initiatives étudiantes sur Paris la moitié de ce qui est au final nécessaire dans les campus en région. Je sais que c'est extrêmement compliqué pour les associations représentatives, parce que vous êtes majoritairement sur le campus de Paris, et que vous avez affaire au quotidien à ces porteurs d'associations ou de projets. Il faut pouvoir voir ce que l'on porte. On pense que cette limite de 175 est fondamentale, parce qu'elle conditionne la nouvelle procédure de reconnaissance : désormais, pour être association reconnue, il faut soit avoir déjà été association reconnue, soit avoir mené une initiative étudiante. Pour nous, lors d'une initiative étudiante, il y a la reconnaissance qui se situe derrière. Si l'on porte trop atteinte à ce montant et à ce niveau de soutien, on remet en cause fondamentalement même l'esprit du règlement.

L'esprit du règlement concernant l'initiative étudiante est en effet de vouloir libérer l'initiative et de permettre à des étudiants de pouvoir s'inscrire dans des développements de projets sans forcément s'affilier à une association, sans forcément avoir à créer une association, et sans s'inscrire dans le moyen ou long terme. Si l'on a envie de monter un projet, ce qui est dans la plupart des cas sur six mois, on aura ce cadre-là, et au bout de six mois, on peut passer à autre chose. Au contraire, si l'on a réussi à fédérer et à s'inscrire, on pourra demander la reconnaissance au Conseil.

C'est pour nous essentiel qu'il y ait un appui des étudiants qui soit donné à ces initiatives. Et c'est pour cela que l'on a proposé d'emblée qu'il y ait trois soutiens et non deux. On sait qu'il y a besoin de monter cette dynamique et que ce sont des moments phares. On les propose donc deux fois par an, parce que ce sont des moments d'animation. Leur suppression reviendrait à dire qu'on ne veut pas des initiatives étudiantes parce que c'est tout un paramètre de choses. Finalement, tant mieux : cela me faciliterait la vie. Cela serait l'administration qui déciderait ce qui est une initiative étudiante et ce qui ne l'est pas. En revanche, je pense que ce n'est pas dans l'intérêt de l'animation de la vie étudiante de façon générale.

Ne mélangez pas non plus la question de la reconnaissance des associations avec celle des salles, ce sont deux questions qui sont complètement séparées, et qu'il serait bon de séparer une fois pour toutes, parce que reconnaissance d'une initiative étudiante ne veut pas dire salle. Et on peut agir, s'engager, grandir, faire grandir des projets sans salle.

Nicholas DUNGAN

Le message est néanmoins : « On va limiter votre capacité à mettre en œuvre des initiatives. » C'est trop compliqué. Les campus sont très individualisés, de tailles différentes. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir du tout de limite, et il ne s'agit pas de faire quelque chose qui soit populaire ou soutenu par les autres. Il se peut très bien qu'il y ait une initiative étudiante qui soit parfaitement valable et qui implique deux ou trois personnes. Avoir besoin d'aller chercher des adhérents pour un projet qui est en fait parfaitement valable à deux ou à trois, cela n'a pas de sens, et cela mélange justement cette idée d'association et l'idée d'initiative individuelle. Je suis par conséquent favorable à un système et à des critères qui soient les plus simples, les plus souples et les moins contraignants possibles.

Laure PESQUET

On voudrait rajouter que l'on demande aussi qu'à chaque début de semestre une initiative étudiante puisse se monter. Sinon, je soutiens tout à fait ce que M. DUNGAN vient de dire.

Cornelia WOLL

Vous avez tout à fait raison de dire qu'il y a une volonté d'intervenir, de contrôler, de réglementer la vie associative, et je tiens simplement à rappeler qu'il n'y a rien d'aussi important dans la projection de l'image de Sciences Po et dans la réputation de Sciences Po que la vie associative. Si l'on ne prend que cette année, les deux événements les plus discutés de la vie à Sciences Po ont été l'entrée du FN dans la vie associative et le *Hijab Day* qui a eu lieu ce semestre. Ces deux événements ont été

interprétés par tout le monde comme des données fondamentales sur l'évolution de Sciences Po, sur lesquelles nous avons ensuite à rendre des comptes.

Nous souhaitons, non seulement pour des raisons qui touchent à des questions de gestion de salles et de charge de travail pour la direction de la Vie universitaire, mais aussi dans le but de pouvoir dire quelque chose sur le soutien que rencontrent un certain nombre d'initiatives, de faire cela par un mécanisme qui nous permette de nous exprimer sur ce soutien, d'éviter une initiative qui vienne de nulle part, qui puisse être très extrême, et qui soit vécue comme quelque chose de fondamental pour Sciences Po.

Il est donc important d'avoir une mesure de ce soutien. Je rebondis donc sur les campus. Nous sommes très sensibles à la souplesse nécessaire concernant les campus. Mais je vous parle ici par exemple du campus de Reims, qui est le plus important : avoir 5 % de soutien pour une initiative étudiante à Reims, cela représente 40 voix. La plupart des initiatives, rien qu'avec les étudiants qui sont autour de l'initiative, atteignent très facilement ce seuil. Il ne s'agit donc en rien de freiner ces initiatives. Mais c'est vrai : s'il y a une initiative qui ne rassemble que deux personnes, en particulier si nous avons peur que ce soit une initiative assez extrême, nous ne souhaitons pas les intégrer dans ce cadre-là.

Sébastien THUBERT

Juste une précision. Même si une initiative étudiante n'obtenait pas ce soutien-là, il peut y avoir un autre soutien, par le Conseil de la vie étudiante, pour un soutien financier – on n'a pas besoin d'être une initiative étudiante. Et il est marqué dans le règlement qu'un groupement d'étudiants, à titre exceptionnel, peut avoir accès à une salle et à d'autres choses, même s'il n'est pas une initiative étudiante. On ne freinerait pas cela. En revanche, le cadre général est bien de poser des bornes.

Clément DELORAS

Je vais mettre aux voix d'abord l'amendement 16 de l'UNEF sur l'article 20, qui, s'il est adopté, fera tomber les suivants. Est-ce bien clair pour tout le monde ? Je mets donc aux voix l'amendement n° 16 de l'UNEF sur l'article 20.

L'amendement n° 16, portant sur l'article 20, est rejeté.

Clément DELORAS

L'amendement 15, qui est un amendement de conséquence, tombe donc. J'en viens à l'amendement 17, de l'UNI. Je le mets aux voix.

L'amendement n° 17, portant sur l'article 20, est rejeté.

Clément DELORAS

J'en viens à l'amendement 18, de l'UNEF, qui porte donc sur le seuil à 120.

L'amendement n° 17, portant sur l'article 20, est adopté.

Clément DELORAS

Sur les amendements 21 et 22, de l'UNEF, votre exposé se justifie, je pense que tout le monde a compris de quoi il s'agissait.

Sébastien THUBERT

Pour l'amendement 21, il ne faut pas mélanger avec le séminaire associatif, qui est déjà en place, qui sera à nouveau en place l'année prochaine et qui sera ouvert également aux étudiants individuels. On parle ici du socle de formation, qui porte plus sur de l'information de procédure interne pour les responsables purement associatifs. Cela ne serait donc du coup pas cohérent que de pouvoir l'ouvrir à des étudiants qui ne sont pas responsables associatifs.

Clément DELORAS

Et l'amendement 22, qui porte sur la subvention annuelle allouée aux assurances ?

Sébastien THUBERT

C'est en fait déjà prévu dans les financements, *via* le fonds de financement associatif, pour permettre de financer ces assurances.

Clément DELORAS

Je mets donc aux voix l'amendement 21.

L'amendement n° 21, portant sur l'article 27, est adopté.

Clément DELORAS

Je mets aux voix l'amendement 22.

L'amendement n° 22, portant sur l'article 28, est adopté.

Clément DELORAS

Nous en arrivons à l'amendement additionnel de The Alliance, à la fin du texte.

Sebastian ENNING

Ce qu'on vous propose ici, c'est simplement de faire un bilan de la procédure de reconnaissance des associations et des initiatives étudiantes pour voir l'année prochaine s'il faut l'amender.

Sébastien THUBERT

C'est pour nous en fait déjà inclus. Le problème est que les dispositifs de révision des règlements sont prévus soit par le règlement intérieur, soit par décret ou même plus largement par le Code de l'éducation, et que l'on ne peut pas aller contre ce qui est prévu là. Ça peut en fait avoir lieu par l'intermédiaire de vos présidents de commission, qui peuvent demander au Directeur de rajouter un sujet dans la composition de l'ordre du jour. Vous pouvez donc le faire par cet intermédiaire-là.

La notion de bilan de la vie étudiante est intéressante, et cela sera fait de façon régulière. C'était une chose sur laquelle on s'était déjà globalement entendus, dans le fonctionnement courant de la commission. Concernant tous les bilans de la vie étudiante, vous êtes désormais au cœur de toutes les procédures, que ce soit la reconnaissance, les financements et les suivis généraux. Vous aurez donc forcément ce bilan de façon continue.

Donc, pour nous, cet ajout-là n'est pas cohérent et n'apporte rien à ce qui est déjà prévu, soit par le règlement.

Clément DELORAS

Souhaitez-vous le maintenir dès lors que vous avez un engagement sur le fait que ce bilan existe et qu'il sera fait.

Sebastian ENNING

Oui.

Clément DELORAS

Je le mets donc aux voix.

L'amendement n° 29 est adopté.

Clément DELORAS

Je vais mettre aux voix l'ensemble du texte ainsi amendé.

Le texte du règlement ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Clément DELORAS

Avant de nous quitter, très rapidement, plusieurs informations. Mme WOLL nous ayant fait état de situations très particulières, sur lesquelles nous ne prononcerons pas de manière individuelle, je voulais vous proposer que le conseil puisse éventuellement, dans ses compétences de garant de la vie de l'étudiant et de respect des procédures, réaffirmer qu'il appartient effectivement au Directeur de prévenir l'ensemble des potentiels troubles à l'ordre public et d'assurer l'effectivité de la garantie des libertés individuelles et du droit d'association.

Donc, je vous proposerai d'adopter le texte suivant, avec en chapeau le fait que nous avons été informés de la situation spécifique dont Mme WOLL nous a fait état :

« Le Conseil rappelle que, si Sciences Po préserve la liberté d'expression de tous les membres de sa communauté, ce droit s'exerce dans le respect des règles législatives et réglementaires en vigueur et des règlements propres à l'Institut. Aucun propos à caractère discriminant, raciste ou haineux ne peut être toléré, et doit être sanctionné dans les meilleurs délais.

« Le Conseil réitère son plein et entier soutien au Directeur, à qui il revient de saisir les instances disciplinaires de tout comportement qui contreviendrait à ces principes. Les décisions des instances disciplinaires doivent se faire dans le strict respect du droit.

« Soucieux d'assurer une mise en œuvre effective des règles communes à Sciences Po, le Conseil rappelle par ailleurs qu'il appartient légitimement au Directeur de l'Institut de prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires pour maintenir l'ordre public au sein de l'Institut. Tout membre de la communauté ayant tenu des propos déjà sanctionnés ne pourrait être admis à participer de nouveau à la vie de Sciences Po sans porter de façon certaine préjudice à la bonne marche de l'établissement, et sans générer de fortes réactions difficiles à prévenir et à encadrer. Dans ce cadre, le Directeur de l'Institut est fondé à prononcer des restrictions à caractère individuel, propres à garantir des conditions d'enseignement et de vie étudiante sereines et apaisées. »

Est-ce que ce texte vous convient ?

Nicholas DUNGAN

Qu'est-ce qui est nouveau dans ce texte ?

Clément DELORAS

Il se contente de réaffirmer les prérogatives du Directeur, et le fait que le Conseil soutient le Directeur dans les décisions qu'il prend.

Nicholas DUNGAN

Est-ce que quelqu'un a mis en doute les prérogatives du Directeur ?

Clément DELORAS

Oui, une procédure ayant été intentée contre ces prérogatives, considérant qu'elles vont au-delà des motivations légitimes qui lui appartiennent.

Nicholas DUNGAN

Et on lui apporte donc notre soutien pour ce qui existe déjà ?

Clément DELORAS

Nous manifestons ce faisant le fait qu'il appartient au Directeur de garantir effectivement l'ordre public par des mesures qui sont, en l'espèce, proportionnées.

Mme PESQUET, vous souhaitiez intervenir.

Laure PESQUET

Est-ce possible de faire un vote à bulletin secret ?

Clément DELORAS

Ce vote à bulletin secret est effectivement de droit.

Souhaitez-vous ajouter des choses sur cette proposition, je vous le circulariserai dès demain de façon à ce que vous puissiez le relire. Je mets aux voix le projet de résolution, tel que je viens de vous le lire, précédé du rappel des circonstances que vient de nous faire Mme WOLL.

Pendant que vous votez, j'en profite pour donner plusieurs informations. De manière exceptionnelle, et compte tenu des sujets que nous avons abordés, le Conseil se réunira de nouveau le 27 juin prochain, avec un ordre du jour que j'espère un peu moins contraint par le temps et un peu moins chargé.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Clément DELORAS

Je vous remercie de votre patience, de votre bienveillance et de votre engagement, et je lève la séance.

Clément DELORAS lève la séance à 19 h 53.